

Catégories des Membres

Mise à jour le 30 septembre 2023



Coopérative de solidarité
des Auteurs de Jeux d'Éditions

Membre utilisateur - producteur

- Être membre utilisateur - producteur à la **Coopérative de solidarité des Auteurs de Jeux d'Éditions** vous octroie la possibilité de participer aux assemblés des membres et d'obtenir un droit de vote.
- Les obligations d'un membre résulte en un 150 heures de bénévolat aux sein de la coopérative, de déboursier sa cotisation annuelle et de respecter les règlements stipulés à la régie interne de la coopérative.
- L'implication que vous offrez est sujette à une compensation qui sera évaluée par le **Conseil d'Administration** et soumise aux votes lors de l'assemblée des membres.
- La souscription d'un membre utilisateur - producteur inclue les parts de qualifications à vie qui se résume à **une part sociale à 100 \$ et cent soixante-quinze parts privilégiées pour 175 \$**, totalisant 275 \$ + frais et taxes de 15 \$ (montant final de 290 \$).
- D'obtenir des contrats de production ou de distribution en offrant un rabais de 15 % aux membres pour vos services.
- La possibilité d'utilisation de notre service de ventes en notre boutique en ligne.
- Une **cotisation annuelle** est également établie*, chaque année; selon les frais fixes (*et non tous les frais*) ainsi que le nombre de parts sociales.
** Parlez-en autour de vous afin d'encourager les souscriptions.
Plus nous sommes nombreux, plus basse sera la cotisation !*

Les avantages en résumé

- Remise annuelle de 10 % sur les produits et services de la **CAJE**.
- Obtenir des contrats et être référencé à nos clients.
- Offrir un 15 % de rabais pour vos services
- D'acquérir des ristournes lors de profit de la **CAJE**.
- Participation aux droits de votes lors des assemblées.
- Possibilité de produire de produire une donation lors de projets produits par les membres de la **CAJE**.

Courriels de contacts

Il est important d'ajoutez à vos contacts, les adresses de messageries suivantes :

- Président : president@cajeclub.ca
- Trésorier : tresor@cajeclub.ca
- Secrétariat : info@cajeclub.ca

La totalité des parts d'un membre devra être déboursée, par l'individu en question, en un seul versement au moment de l'admission comme membre de la CAJE par un dépôt bancaire (via notre courriel) ou en personne (lors d'une rencontre). Détenir des parts de qualifications se résume à un prêt pouvant toutefois être perdu avenant une faillite de la CAJE. De par ce geste, le membre encourage l'organisation et appui concrètement une coopérative de solidarité dont l'objectif est de venir en aide aux auteurs et aux artisans du domaine des jeux de sociétés tout en valorisant le talent québécois.